

n°05/2020
18 mars 2020

Syndicat national des personnels CCRF FORCE OUVRIÈRE

46, rue des Petites Écuries 75010 PARIS

Email : fo@dgccrf.finances.gouv.fr Tel. : 06 03 96 76 28

<http://www.ccrf-force-ouvriere.fr>

IN FO RMATIONS

CCRF

Audioconférence DGCCRF / OS du 18 mars 2020

Une conférence téléphonique DGCCRF / Organisations syndicales s'est déroulée ce matin 18 mars à 10H30, en présence de Mme Beaumeunier, M. Schwob et Mme Oudot.

Les OS ont été prévenues par mail à 10H 29 ! Toutes, à l'exception d'une, ont néanmoins été en mesure d'y participer.

Le syndicat **CCRF-FO** était représenté par Françoise LAGOUANERE.

Les organisations syndicales de la DGCCRF ont ainsi pu faire remonter les dysfonctionnements constatés, tout particulièrement dans les DDI, mais également dans les DIRECCTE et demander quelques clarifications.

Les OS ont attiré l'attention de l'Administration sur la manière confuse, hétérogène et parfois brutale avec laquelle des décisions avaient été prises dans l'urgence dans les DDI.

CCRF-FO a notamment mentionné les cas de figure suivants : renvoi des agents à leur domicile (sans parfois qu'il soit défini clairement s'il s'agissait d'ASA ou de télétravail...), obligation de poursuivre les TN prioritaires en cours (avec contrôles des pharmacies et GMS sans mesures de prévention), mise en place d'une permanence tournante, conditions de télétravail (avec ou sans ordinateur, avec ou sans accès aux applications métier, ...).

La DGCCRF est en train de préparer des instructions plus précises concernant son Plan de continuité de l'activité (PCA) : recensement des tâches prioritaires qui doivent subsister, modalités d'exercice,...

Les OS ont unanimement demandé à ce que les instructions soient claires, précises, sans ambiguïté.

Pour Mme Beaumeunier et M.Schwob, les consignes sont claires :

- **Il faut recenser les agents devant être mobilisés sur les missions prioritaires.**
- **La règle est que tout ce qui peut être télétravaillé doit l'être. En cas d'impossibilité : ASA.**

Agents mobilisables :

Tous ceux en capacité d'intervenir en cas de besoin (en sont exclus les agents en garde d'enfants et les agents fragiles).

Les agents en télétravail (ou en ASA hors gardes d'enfants et agents fragiles) sont concernés.

Présentiel :

Un très petit nombre en présentiel (agents affectés aux tâches indispensables). Des agents en télétravail devraient également pouvoir passer de manière exceptionnelle au bureau pour récupérer des documents indispensables à leur travail.

Télétravail :

CCRF-FO a posé la question : que signifie « télétravail actif », terme utilisé dans les instructions..... Mme Beaumeunier s'est posé la même question.

Pour M. Schwob, il n'y a pas de télétravail « inactif »...

Il estime que peu importe les conditions de télétravail (avec ordi pro, avec ordi perso et.... même sans ordi !) et qu'il s'agit de réellement travailler (emmener des dossiers en cours chez soi, en profiter pour réviser la réglementation, formation en e-learning....).

Protection des agents :

CCRF-FO a beaucoup insisté sur les la protection des agents qui seraient amenés à aller faire des contrôles.

La première réponse de l'Administration a, évidemment, été de dire qu'il appartenait aux DDI ou aux Préfets de faire le nécessaire et qu'il ne s'agissait pas d'un problème de financement, mais d'approvisionnement.

La question sera évoquée ce 18 mars après-midi par la délégation **FO** au CHSCT des DDI (audioconférence).

Nous avons suggéré de faire passer commande de gels hydroalcooliques par la DGCCRF, sur crédits de la ligne spécifique DGCCRF du CHSCT Bercy et de les faire livrer aux structures locales (si besoin après réquisition par le Ministre de l'Economie auprès des fabricants). Mme Oudot va voir si cela est possible....

Dans tous les cas, pour CCRF-FO : pas de contrôle sans gel hydroalcoolique ni désinfection des VS !

Personnes fragiles :

CCRF-FO :

- A demandé que soit rappelé aux chefs de services CCRF que nous dépendons de la médecine de prévention de Bercy et non pas de celle des DDI, comme l'affirment certains directeurs ou chefs de service.
- Et, compte tenu du confinement, a suggéré que les médecins de prévention (ou médecins coordonnateurs en absence de médecins de prévention) soient, si nécessaire, contactés par mail, suivi d'un entretien téléphonique. Mme Beaumeunier en a convenu.

Missions :

CCRF-FO a posé la question de l'accueil consommation. Mme Beaumeunier a été claire : hors de question ! Pas de permanence.

La DG est en train de réfléchir concernant les suites contentieuses des enquêtes en cours.

Les tâches prioritaires vont être listées.

Une audioconférence sera désormais organisée chaque mardi et vendredi à 10H30.

CCRF-FO dénonce une fois de plus les dégâts de l'interministérialité et des baisses d'effectifs, tout particulièrement dans la gestion de cette crise économique et sanitaire.

Nous souhaitons bon courage à toutes et tous.

N'hésitez pas à continuer à nous faire remonter les informations relatives aux dysfonctionnements dans vos services.

